

Jusqu'à 100€
REMBOURSES

Pour l'achat d'une tablette 3G+ avec la souscription
d'une formule Carrée tablette 1Go ou 3Go

Spéciale Pro :
+ Jusqu'à 50€ REMBOURSES

Sur présentation d'un justificatif SIREN

Cochez la/les case(s) correspondant au(x) remboursement(s) au(x)quel(s) vous êtes éligibles,
puis remplissez vos informations personnelles en joignant les pièces justificatives

Offre de remboursement soumise à conditions.

Valable du 22/01/2013 au 18/03/13 inclus pour toute souscription d'une formule Carrée Tablette 1Go ou 3Go au prix avec nouvelle tablette avec engagement 12 mois minimum et l'achat simultané d'une tablette 3G+

Jusqu'à 100€ remboursés sur demande (sous réserve d'un prix d'achat de la tablette 3G+ supérieur à 100€ TTC). Si le prix de la tablette 3G+ est inférieur ou égal à 100€ TTC, le montant remboursé est calculé sur le prix d'achat exact moins 1€ TTC.

Spéciale Pro : jusqu'à 150€ remboursés sur demande sur présentation d'un justificatif SIREN (sous réserve d'un prix d'achat de la tablette 3G+ supérieur à 150€ TTC). Si le prix de la tablette 3G+ est inférieur ou égal à 150€ TTC, le montant remboursé est calculé sur le prix d'achat exact moins 1€ TTC.

2 MODES DE PARTICIPATION POUR RECEVOIR VOTRE REMBOURSEMENT

Sous 10 jours *
PAR CONSOSMART



- Sur internet en vous connectant sur
www.consosmart.com

- Depuis votre mobile en téléchargeant
l'application ConsoSMART by Tessi
disponible sur l'App Store et sur Google
Play



FLASHEZ*
pour télécharger
l'application ConsoSMART

Sous 8 semaines *
PAR COURRIER

1

Remplissez vos coordonnées ci-dessous

N° de ligne faisant l'objet de la demande de remboursement

Date d'achat

Société*

Civilité

M. Mme Melle

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

N° d'appel

N° SIREN*

* Données obligatoires pour les clients demandant le remboursement «Spéciale Pro»

2

Joignez impérativement à ce bulletin de participation:

- ▶ la photocopie de la facture d'achat ou du ticket de caisse ou du bordereau de livraison de votre tablette 3G+ (la date d'achat et la référence de la tablette doivent impérativement être entourées)
- ▶ la photocopie de votre contrat d'abonnement Carré Tablette SFR ou l'impression de votre email de confirmation de souscription faisant mention de votre formule Carrée Tablette
- ▶ l'original de l'étiquette comportant le N° d'IMEI de votre tablette, située à l'extérieur du pack,
- ▶ un RIB/RIP ou RICE
- ▶ Pour le remboursement des 50€ supplémentaires : une pièce justificative mentionnant votre N° SIREN (Extrait K-bis, extrait de la chambre des métiers, relevé de l'URSSAF, récépissé de dépôt au Centre de Formalité des Entreprises, statut pour les associations)

3

Envoyez le tout au plus tard dans les 30 jours suivant l'acte d'achat

(cachet de La Poste faisant foi), à l'adresse suivante :

ODR SFR N°15698 - TSA 50025 - 78082 YVELINES CEDEX 9

Pour suivre le traitement de votre demande rendez-vous sur www.sfr.fr, rubrique «offres de remboursements» ou au 0 821 36 46 56 (0,12€ TTC/mn depuis un poste fixe)

Attention, sans la totalité des pièces demandées, votre dossier ne sera pas pris en compte

*Pour flasher téléchargez gratuitement une application de lecture en tapant les mots clés «QR Code» dans le moteur de recherche de votre smartphone.

Le DAS (débit d'absorption spécifique) des terminaux data quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à proximité du corps. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2W/kg. Retrouvez la valeur DAS ainsi que l'ensemble des caractéristiques techniques de ces mobiles en point de vente ou sur sfr.fr. Un seul remboursement par numéro d'appel SFR dans la limite de 2 par compte ConsoSMART, 2 par foyer (même nom, même adresse) et de 2 par RIB/RIP ou RICE. Le remboursement ne pourra intervenir à défaut de paiement, par le client, de sa première facture d'abonnement, ou s'il est en situation d'impayés au moment du remboursement. Toute demande incomplète, illisible ou raturée ne pourra être prise en compte. Il ne sera répondu à aucune réclamation après le 18/06/13. Pour les participations par courrier, les frais d'envoi et de photocopie sont à la charge du participant.

Si vous participez depuis votre mobile, l'application ConsoSMART by Tessi est uniquement disponible pour les utilisateurs Apple et Google (Android), tous les autres utilisateurs auront accès de leur mobile à la version web du site ConsoSMART by Tessi sur www.consosmart.com.

Votre participation, une fois validée vaudra le remboursement de 100€ TTC soit 83.61€ HT et 16.39€ de TVA à 19.6% de la tablette 3G+ avec la souscription d'une des offres SFR associées à cette opération et listées sur le support de l'offre de remboursement, accordé par la société SFR, 1 place Carpeaux - 92915 Paris la Défense CEDEX. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et d'opposition sur les données vous concernant, utilisées par SFR pour la gestion de votre compte et pour toute opération de marketing direct. Vous pouvez vous opposer à leur communication à des tiers (communication à des fins d'étude ou de prospection pour des opérations commerciales). Pour exercer vos droits, envoyez un courrier avec vos nom, prénom, numéro d'appel SFR et copie de votre pièce d'identité à : « Abonnés SFR - Service Client- Accès, Rectification, Opposition- TSA 91121-57757 Metz CEDEX 9 et/ou « Tessi Marketing Services - Consosmart- N°15698 - Boulevard des Arpents - 78310 Coignières. »